



BAREME DES *HONORAIRES

EN VIGUEUR AU 15/12/2018

VENTE VILLAS, APPARTEMENTS, MURS, GARAGES ET PARKINGS

Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat

4 000€ TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
9 % TTC pour les ventes comprises entre 50 001 € et 75 000 €
7,5 % TTC pour les ventes comprises entre 75 001 € et 100 000 €
7% TTC pour les ventes comprises entre 100 001€ et 150 000€
6% TTC pour les ventes comprises entre 150 001€ et 500 000€
5%TTC pour les ventes supérieures à 500 001 €

VENTE TERRAINS

Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat

5000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

VENTE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL ET PARTS SOCIALES

Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat

5000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires à la charge du Bailleur

Villa, appartement, garage, parking, local commercial ou industriel

Classique : 6% HT, soit 7,2% TTC sur loyers et charges

Premium : 8% HT, soit 9,6% TTC sur loyers et charges

Prestations complémentaires sur demande à la vacation

Garantie Loyers Impayés 2.35% TTC des montants facturés

LOCATION VILLAS ET APPARTEMENTS

A la charge du Locataire

(selon décret n°2014-890 du 1er août 2014)

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m² habitable en Zone Tendue
- 8€ TTC /m² habitable pour les autres zones
- Etat des lieux : 3€ TTC / m² habitable

A la charge du Bailleur

13 € TTC /m²

Visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et des états des lieux selon les montants fixés par décret, ainsi que les honoraires d'entremise.

* T.V.A. - Taux en vigueur : 20 %

- *Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, affichage, etc.) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.*

- *En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial*